



RÉSOLUTION SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS

Réunie à Dijon les 2, 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, la Section Nationale des RETRAITÉS en accord total avec la Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé FORCE OUVRIERE.

Fait sienne la résolution approuvée par le dernier comité exécutif de l'UCR-FO réuni à Paris les 14 et 15 juin 2023.

La Section Nationale des Retraités dénonce la faible revalorisation des retraites des secteurs public et privé, les 0,8 % d'augmentation des pensions octroyées au 1^{er} janvier 23 et les 4 % en 2022 sont vécus comme une véritable provocation face à une inflation estimée officiellement à plus de 10 % en 2022, cette augmentation entérine de fait une nouvelle perte de pouvoir d'achat et pèse lourdement sur le budget des retraités. Ainsi,

- 13 % des retraités ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir.
- 49 % des retraités renoncent à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs.
- 22 % des retraités renoncent à des soins.
- 33 % des retraités accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse en particulier dans les zones rurales.

Informé de la décision du gouvernement de revaloriser les pensions de 5,2 % au 1^{er} janvier 2024, le congrès considère que nous sommes loin du compte.

Aussi le congrès appelle les retraités à signer la pétition du groupe des 9 exigeant 10 % d'augmentation des pensions et retraites tout de suite et à participer le 24 octobre aux rassemblements devant les préfetures.

La Section Nationale des Retraités exige le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion, et ce, sans condition de ressources pour l'ensemble des régimes.

La Section Nationale des Retraités réclame et exige une revalorisation des pensions et des salaires à hauteur minimale de l'inflation, afin d'endiguer la paupérisation des retraités et des salariés.

La Section Nationale des Retraités exige le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veuves et veufs, divorcé(e)s qui ont élevé des enfants.

La Section Nationale des Retraités dénonce toujours le fait que la contribution additionnelle de solidarité de + 0,3 % du montant brut de la pension acquittée depuis le 1^{er} avril 2013 par tous les retraités imposables, dont l'objet est de financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie, soit détournée de son objet (pour partie) depuis cette date.

La Section Nationale des Retraités réaffirme la demande de prise en charge (en tout ou partie) du montant des complémentaires santé des retraités.

La Section Nationale des Retraités constate une fois de plus que les retraités supportent et supporteront encore l'intégralité de l'inflation.

S'agissant tout particulièrement de la CNRACL :

- La Section Nationale dénonce le gel de la valeur du point d'indice qui détermine le calcul de la retraite des fonctionnaires, et qui mettra à terme la trésorerie de la CNRACL en très grandes difficultés financières et ce n'est pas l'augmentation de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 qui améliorera durablement les choses.
- Elle dénonce également les objectifs de réduction des dépenses publiques (Collectivités et Service Santé notamment), axés prioritairement sur les diminutions d'effectifs par le biais de la masse salariale.

S'agissant de la réforme des retraites votée sans l'assentiment des salariés.

- La Section Nationale exige le maintien de la CNRACL telle qu'elle existe depuis 1945.
- Elle s'opposera avec notre Fédération à la mise en cause de notre régime de retraite et à la confiscation de la trésorerie nécessaire à l'équilibre du régime.

Enfin elle s'engage à mener en convergence avec les agents de l'Etat, des actions en vue de sauver le régime spécial de retraite des trois Fonctions Publiques.

**NON LES RETRAITÉS
N'ACCEPTERONT PAS DE DEVENIR LA VARIABLE
D'AJUSTEMENT DES COMPTES SOCIAUX**

La SECTION NATIONALE des retraités FORCE OUVRIERE avec ses sections locales de retraités et en plein accord avec la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FO est décidée à continuer la campagne de syndicalisation des futurs retraités et des retraités de sorte à constituer, actifs et retraités, le nécessaire rapport de FORCE pour la satisfaction des revendications des retraités et de leur ayants droit.

A cette fin, la Section Nationale des Retraités prendra toute sa part au sein des structures confédérales et fédérales de retraités conduites par FO.

Résolution adoptée à Dijon, le 6 octobre 2023.